

Massif de la Serre : Amange, Menotey ... et ailleurs ...	2
Nos activités ...	3
Les poisons mutants de Sanofi ...	4
Ils protègent leur eau avec l'agriculture bio ! ...	5
Bois traités à haute température. Scénario Négawatt ...	6
Dossier : les plantes invasives ...	7 à 10
Brèves environnement ...	11
Cultivons la Terre ... Autrement ...	12 et 13
Nucléaire : danger permanent ...	14
Cela nous concerne ! ...	15
Agenda : les rendez-vous locaux ...	16



Journal d'information
semestriel du Massif de la Serre

SERRE VIVANTE

ISSN 2112-8073

PRINTEMPS 2012
n°36

Moissey : une formidable opportunité pour notre territoire !

Comme Serre Vivante l'explique depuis plusieurs années, la richesse mais aussi la fragilité des milieux naturels du massif de la Serre, ne sont pas compatibles avec une extension du périmètre historique des carrières de Moissey. C'est clairement le motif du rejet par les services de l'État de la demande soumise à enquête publique il y a un an. Le Préfet a en effet suivi la solide argumentation du Conseil National de la Protection de la Nature. Mais avec sagesse, l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2011 autorise la reprise des carrières de Moissey dans l'ancien périmètre, zone déjà défrichée, pour une période de 5 ans, période incluant la nécessaire remise en état du site.

« Cette sage décision aurait pu intervenir bien avant ... »

Cette décision, qui aurait sans aucun doute pu intervenir bien en amont puisque suggérée dès 2008 par Jura Nature Environnement,

invite tous les acteurs du territoire à se mobiliser pour réussir l'après carrière, anticipant l'indispensable reconversion des emplois. Valorisation des productions agricoles en circuits courts, développement de l'accueil touristique (à la ferme, en gîte, camping ...), mise en place d'activités sportives ou de découverte des milieux naturels ... de multiples exemples existent déjà et ne demandent qu'à se renforcer et à se développer comme nous avons pu en discuter le 14 décembre dernier au caveau à Moissey ...

La date de la « vraie fin » des carrières de Moissey est maintenant publiquement connue de tous, un territoire durable est à construire. Toutes les énergies seront utiles. Serre Vivante est prête à apporter sa contribution.

■ Pascal Blain,
président de Serre Vivante



Journal d'information du massif de la Serre édité par l'Association Serre Vivante

39 290 MENOTÉY - Mèl: serre.vivante@wanadoo.fr
Web : <http://perso.orange.fr/serre-vivante>
ISSN 2112-8073 Tirage : 5.500 exemplaires

Conseil d'Administration : Pascal BLAIN, président,
Menotey, Jean-Claude LAMBERT, vice-président, Romange,
Christine van der VOORT, secrétaire, Nicolas ROQUES,
trésorier, Dole, Christian LANGLADE, Amange, Bénédicte
RIVET, Moissey, Charly GAUDOT, Brans, Marie-Thérèse BLAN-
CHON, Frasné-les-Meuillères, Laurent CHAMPION, Chevigny, Franck
TOURNIER, Sampans, Bernard HOSTEIN, Dole

VOS RENDEZ-VOUS AVEC SERRE VIVANTE

Bonne lecture à tous !



Un geste concret pour la nature !

C'est la fête de la Nature ! Un chantier « éco-volontaires » pour découvrir et lutter contre les plantes invasives est l'occasion de mettre concrètement la main à la pâte pour l'environnement. Après une matinée active, les participants partageront un repas offert par l'association. L'après-midi sera réservée à la découverte de ce que sont les plantes invasives et une balade découverte sera organisée sur le terrain pour les identifier. *Gratuit, pour tous à partir de 10 ans*

Inscriptions : JNE (Vincent Dams) au 03 84 47 24 11 ou contact@jne.asso.fr



La Journée du Patrimoine de Pays fête sa 15ème édition !

Cette manifestation valorise le patrimoine de proximité non protégé au titre des Monuments Historiques en tentant d'apporter un autre regard sur cet héritage et de faire prendre conscience de sa richesse. En 2012, le thème mis à l'honneur est : cuisine, terroirs et savoir-faire. C'est dans ce cadre que Serre Vivante vous donne rendez-vous à 14h à Montmirey-la-Ville pour un « parcours des saveurs », du verger conservatoire des croqueurs de pommes en passant par l'épicerie la « mauvaise herbe » ... Visite guidée du verger, démonstration de taille, démonstration de techniques de greffe. Visite guidée des commerces bio de Montmirey le Château : La Mauvaise Herbe, La bonne idée, la ferme du Rossignolet. *Gratuit, pour tous*



Connaitre les contraintes et les exigences de l'agriculture biologique... Connaitre ses réalisations... Et ses limites ?

L'agriculture bio est basée sur le respect des équilibres entre sol, animaux et cultures, selon un cahier des charges rigoureux certifié par un organisme officiel et reconnu par les consommateurs : la demande de produits bio augmente de 10 % par an depuis 1999 ! Nos amis de l'association « Quatre villages : une commune » vous invitent pour la visite de la ferme certifiée agriculture bio de Bénédicte Rivet et Michel Cucherousset, route d'Auxonne à Moissey. Rendez-vous à 14 h, à Moissey. Renseignements : 03 84 70 28 60 (Marie-Noëlle)

Vous souhaitez consommer local, manger des aliments sains, soutenir un petit producteur en agriculture paysanne ...

Il y a encore de la place dans plusieurs AMAP de Dole et du Pays Dolois, il est encore temps de les rejoindre !

Pour plus de renseignements, contacter « Le Serpolet » : 03 84 82 88 87



■ MASSIF DE LA SERRE



■ Amange accueille la colo-cirque cet été

Passe Muraille, centre des arts du cirque de Besançon, organise des centres de vacances cirque sous chapiteau durant tout l'été.

Trois séjours tous niveaux axés sur la découverte des arts du cirque (3 h de pratique/jour) se dérouleront à la Maison familiale rurale qui offre des structures bien adaptées à ce style de vacances. Une présentation aux familles est prévue en fin de séjour.

- séjour 7-11 ans, du 7 au 15 juillet, 9 jours : 464 €.
- séjour 11-15 ans, du 16 au 28 juillet, 13 jours : 670 €
- séjour 13-17 ans, du 29 juillet au 11 août : 721 €

En savoir +>

<http://passe-muraille.org>

■ Bonne route Lulu!

Le 25 mars, notre ami Lulu et son âne Isidore ont quitté Dampierre par la véloroute...



Après avoir parcouru 5 400 km à pied, à raison de 20 par jour, ils arriveront à Bethléem le jour de Noël. Lucien Convet est né à Dampierre le 27 mars 1937. Fils de Suzanne et Marius, il a quatre sœurs et un frère : Christiane, Edwige, Élisabeth, Bernadette et Georges. Très tôt il veut être prêtre. Il le sera à Dole, puis à Fouchers, avec Marcel Blondeau, à Damparis et enfin à Salins-les-Bains où il prend une retraite méritée à 75 ans. Lulu a toujours été engagé pour de nobles causes, présent auprès des malades, des plus démunis et des sans-abri. Ami des hommes et des bêtes, il a longtemps mis son énergie et ses ânes au service de nombreuses associations locales, notamment les Loisirs populaires ou Flore Âne à Salins-les-Bains. Et même Serre Vivante pour entretenir les pelouses sèches à Chevigny ! On peut suivre le périple de Lulu à qui nous souhaitons bonne route sur son blog.

En savoir +> <http://luluencampvolant.over-blog.com>



■ Illettrisme : parlez-moi plutôt d'amour

Ces 24 pages signées Georges Curie tentent de présenter la lutte contre l'illettrisme sous l'angle de la prévention plutôt que celui de la guérison.

Avec une analyse de ce qui a conduit à cette situation et quelques pistes d'actions en direction de la petite enfance, période où tout se joue, afin que la première rencontre avec la chose écrite se fasse dans le bonheur et l'amour conduisant à l'envie d'apprendre. La brochure est gratuite, disponible chez Georges Curie, 14 rue du Four 39700 Semange contre un timbre à 1,40 €

■ Question Centrale

Nu, face à l'éclair, impuissant mais révolté,
Je tends un poing d'interrogation.
Une course folle s'est engagée,
Une catastrophe s'est déclarée.

Pourquoi tant d'inconséquence, tant de précipitation
A braver la lumière aveuglément.

L'illusion d'une toute puissance, source de richesse
A porté ses fruits amers.

Pour tout couronnement,
Un éclatant rayonnement.

Et pourtant,

Je suis là, planté, au cœur de mon potager

A semer quelques graines d'espoir,

Confiant, croyant toujours à la Terre nourricière,

A sa force de régénération

Plus forte que les particules en suspension.

Appuyé sur ma bêche, je sens cette terre friable

Et je vois le monde qui se dérobe sous mes pieds.

Egoïstement, je me rassure, je suis loin de l'épicentre,

Je suis loin de tout.

Et pourtant,

Non, ce n'est pas possible, le feu brûle au soleil Levant

Il boit les vagues et dissémine irrémédiablement

Un poison efficace presque éternel !

Les épées de Damoclès ne tiennent plus qu'à un fil.

Mais la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure.

Alors je me refuse au combat de trop.

J'espère seulement que tous les esprits éclairés

économisent leur énergie

Et se contentent d'une lumière douce et non radioactive.

Et pourtant,

Le ciel est bleu, sans nuages, et le soleil me réchauffe le cœur.

Le petit jardinier en herbe que je suis s'active de nouveau !

Dans le creux de ma main, restent encore quelques

graines que je souffle au vent...

Pour quelle récolte ? Point d'exclamation.

Là est la question ?

■ Charly Gaudot (mars 2011)

« Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va »

Sénèque, philosophe romain du premier siècle après J.C.

■ Menotey : une maison bioclimatique ...



Aline aime la Nature avec une grande majuscule ! Elle exerce la profession

de comportementaliste et éducateur canin. Claude est informaticien. Ensemble il réalise un rêve : bâtir une maison bioclimatique à petit prix.

C'est le choix d'une habitation logique avec son environnement, pour tirer le meilleur parti du terrain sur laquelle elle sera implantée. Parce qu'ils ont envie de partager ce projet de construction bioclimatique avec toutes les personnes qui pourraient être intéressées par le sujet, ils ont ouvert un blog. Interrogations, joies et galères en font le quotidien. Et oui, quand on vit à la campagne on a les pieds sur terre, même si on est un peu fleur bleue sur les bords !



Ma maison bioclimatique écologique

Projet de construction bioclimatique (petit prix, enfin on espère...)

<http://www.mamaisonbioclimatique.fr>

■ Fraisans : nouvelle centrale hydro-électrique



A l'automne 2011 le canal de dérivation des anciennes forges a été fermé pour la réalisation d'importants travaux.

La SOPEF, société de production d'électricité de Fraisans, construit une

centrale hydraulique. Deux génératrices de 4 m de diamètre et de 200 kw/h chacune ont été posées horizontalement. Leur faible vitesse de rotation permettra aux poissons de passer sans dommage. Les locaux techniques sont installés dans le bâtiment qui abritait le musée.



la commission patrimoine de Jura Nord a patiemment mûri le projet de sentiers autour de l'histoire du fer. Les recherches menées par quelques bénévoles passionnés de l'histoire et du patrimoine local ont permis de rassembler de nombreuses informations. L'appui du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, association spécialisée dans la mise en valeur du patrimoine, a permis la réalisation de trois sentiers : un sur l'extraction du minerai, un second dans Fraisans et un troisième sur le canal et les forges de Rans. Dans Fraisans, vous trouverez des panneaux d'informations. Sur les autres sentiers, vous rencontrerez surtout des bornes numérotées. Les explications correspondantes et les cartes se trouvent dans des brochures, à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de Jura Nord. www.jura-nord.com



■ Les attelages du Mont-Guérin

Entreprise créée le 28 octobre

2011 à Montmirey-le-Château, les

Attelages du Mont-Guérin sont dirigés par Angélique Debaize. Le

but de l'entreprise est le travail

avec la traction animale. La force

des chevaux de trait comtois permet d'effectuer de

nombreux travaux : travail du sol (labour, hersage, ...),

attelage touristique pour faire découvrir notre patri-

moine, débardage, travaux urbains (tonte, balayage de

rue, arrosage de massifs, ...). Une démonstration de

matériel hippomobile sera organisée d'ici le début de

l'été même si le lieu n'est pas encore fixé. Interventions

possibles lors de manifestations associatives, de ma-

riages ou de fêtes de familles : contactez les !

En savoir +> 06 84 19 81 22 ou 03 84 70 26 19

Mail : adebaize@orange.fr



LES STYLOS USAGÉS COLLECTÉS
PAR SERRE VIVANTE SONT
ENVOYÉS À TERRACYCLE

LES STYLOS USAGÉS SONT RECYCLÉS
EN DIVERS PRODUITS FINIS



■ Serre Vivante crée une « Brigade des instruments d'écriture »

Outils simples et d'utilisation quotidienne, les stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris ... tous finissent habituellement à l'incinération ou à l'enfouissement.

Ils peuvent cependant être récupérés (à l'exception des crayons de papier), peu importe leur marque ou leur matière pour être recyclés : un pas de plus est fait en faveur de la protection de l'environnement !

Si vous êtes volontaire pour nous aider à collecter dans votre entreprise, votre école ou votre université, choisissez un lieu adéquat où vous mettrez un carton propre et résistant, dans lequel les instruments d'écriture usagés pourront être déposés. Fonds de tiroirs au bureau, à la maison, ceux de la famille et des amis autour ... tout est bon pour faire du nombre ! Mais quelque soit celui-ci, toute quantité sera la bienvenue. Pour chaque élément collecté que vous nous offrirez, Serre Vivante recevra en effet 0,02 € pour l'aider dans ses projets. Impliquez votre entourage, vos collègues de travail ou vos élèves afin de récupérer tous ces stylos qui sont vides, que ce soit au bureau, à l'école ou à la maison. Grâce à la Brigade des instruments d'écriture, donnons-leur une seconde vie !

■ Dole : recycler les bouchons de liège

L'association France Cancer récupère des bouchons de liège auprès des restaurateurs et des particuliers avec l'aide des commerçants. Ces bouchons sont triés, pesés et ensachés. Il en faut environ 250 000 pour faire une tonne ! Ils sont ensuite vendus à un liégeois qui les réduit en agglomérés pour faire des panneaux d'isolation phonique et thermique. L'intégralité des fonds récupérés finance la recherche sur le cancer (CNRS et INSERM Nice).

A Dole, les jeunes de l'aumônerie des collèges, animée par le Père Patrick Gorce, ont été sensibilisés à cette démarche, et le presbytère de la paroisse Notre Dame (9 rue Carondelet, tél : 03 84 72 20 25) stocke les bouchons en attendant le transport vers le liégeois. Goutte d'eau dans l'océan ? Le combat pour la protection de l'environnement et la solidarité se gagnera aussi en additionnant une multitude de micro-projets comme celui-ci. La démarche cumule au moins 4 intérêts :

- c'est un non-sens d'incinérer du liège, matériau noble par excellence, aux priorités ultra-isolantes, recyclable plusieurs fois et qui par ailleurs brûle très mal.
- le recyclage induit de l'activité, des emplois.
- les fonds générés aident à financer la recherche sur le cancer, maladie qui touche une personne sur trois.
- enfin elle permet à des jeunes de s'investir sur des actions de solidarité concrètes.

Vous pouvez vous aussi garder les bouchons et les déposer au presbytère de Dole, voire développer le concept autour de chez vous. ■ *Nicolas Roques*

► **En savoir plus :** <http://www.france-cancer.com>

■ NOS ACTIVITÉS

Semaine du développement durable



Serre Vivante a proposé deux manifestations dans le cadre de cette 10^{ème} édition de la semaine du développement durable : un déplacement au centre de tri et de traitement des déchets du Jura à Lons le Saunier (Sictom) pour sensibiliser à la prévention des déchets et un débat autour des compagnies aériennes à bas coûts. Une manière d'inviter le social dans le débat autour de la relance de Dole-Tavaux !

Si Olivier Sciara, tout nouveau directeur de l'aéroport Dole-Tavaux, avait renoncé à participer en dernière minute, la soirée c'est déroulée en présence de Michel Lenzi qui s'est exprimé au nom de la CGT après la projection du documentaire « La face cachée du low cost ». Cette enquête d'Enrico Porsia décortique le modèle économique d'une compagnie à bas coût. Enjeux économique, social et environnemental : trois pistes qui ont été traitées et nombre de questions soulevées ... Lorsque le passager paye son billet 14 €, qui paye le complément ? Le Conseil Général du Jura qui a déjà largement subventionné les travaux sur l'aéroport Dole-Tavaux, a alloué une rallonge de 400 000 € pour le soutien marketing en sus des 600 000 € de charges de fonctionnement annuelles, pour un projet qui n'est pas viable dans le temps, pas viable en terme d'environnement, ni équitable au niveau social ... Michel Lenzi a tenu à souligner que s'il n'y a pas d'argent pour la santé, pour les écoles, on en trouve pour un projet qui ne concernera qu'une toute petite minorité des jurassiens ! La Commission européenne a ouvert depuis quelques mois des enquêtes approfondies afin de déterminer si les accords financiers conclus entre les pouvoirs publics et les aéroports de Nîmes, Pau, La Rochelle, Carcassonne, Angoulême, Marseille (et d'autres en Europe), ainsi que les remises et les accords de commercialisation convenus entre ces aéroports et Ryanair, sont conformes aux règles de l'UE. Les investissements réalisés par les pouvoirs publics dans des entreprises qui exercent des activités économiques sont en effet conformes aux règles de l'UE sur les aides d'État lorsqu'ils remplissent les conditions qu'accepterait un acteur privé opérant aux conditions du marché (principe de l'investisseur en économie de marché). Dans le secteur de l'aviation, les subventions d'investissements en faveur d'infrastructures peuvent, en principe, être jugées compatibles lorsqu'elles sont nécessaires, proportionnées, visent un objectif d'intérêt général, garantissent un accès non discriminatoire à tous les utilisateurs et n'affectent pas indûment les échanges au sein du marché intérieur. Les aides au fonctionnement risquent bien plus de fausser la concurrence entre les aéroports et sont donc, en principe, incompatibles avec le marché intérieur. La Commission considère qu'il est possible que les subventions accordées par plusieurs entités publiques (notamment la région, le Conseil général et des municipalités locales), couvrent des dépenses ordinaires de fonctionnement des exploitants de l'aéroport et confèrent de ce fait aux opérateurs un avantage économique indu dont ne jouissent pas leurs concurrents, en violation des règles de l'UE en matière d'aides d'État. Enfin, la Commission examinera si les accords passés par les exploitants des aéroports avec Ryanair, tels que les accords de commercialisation et les remises sur les redevances aéroportuaires, auraient été conclus par un investisseur en économie de marché. La Commission craint que de tels accords ne soient susceptibles de conférer à la compagnie aérienne un avantage économique indu dont ne jouissent pas ses concurrents. Elle déterminera également si une partie des aides accordées aux exploitants des aéroports a été transférée à la compagnie aérienne. L'ancienne majorité du CG39, de droite, a fait une erreur que le président actuel doit hélas assumer... Mais de grâce, rien n'oblige les autres collectivités à suivre le mauvais exemple et à s'exposer à leur tour aux foudres de la commission européenne !

Nous avons changé de banque !



En 2011, Serre Vivante a transféré compte courant et livret d'épargne, respectivement au Crédit Coopératif et à la NEF, établissement financier qui lui est rattaché.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore cette dernière, la Nef est une coopérative de finances solidaires qui finance uniquement des projets caractérisés par une démarche sociale, solidaire ou environnementale : jeune agriculteur voulant se lancer dans le bio, éco-rénovation d'une résidence principale, installation de panneaux solaires, logement social, ... Créée en 1988, elle exerce dans le cadre d'un agrément de la Banque de France, et l'épargne déposée y est complètement garantie par celle-ci. Actuellement, la NEF compte 26 000 sociétaires, particuliers, associations et entreprises, qui ont choisi d'exercer leur responsabilité sur leur argent en déposant leur épargne ou en souscrivant un prêt. Et chaque mois, ce sont plus de 200 nouveaux sociétaires qui franchissent le pas, porteurs d'une volonté de changement sur l'organisation économique et sociale de notre monde. La NEF et le Crédit Coopératif ne sont par ailleurs pas cotés en bourse, et l'ensemble des bénéfices est réinvesti dans l'économie réelle. Les frais bancaires sont comparables à ceux des autres établissements bancaires, voire un peu moins, compte tenu du fait qu'ils n'ont pas d'actionnaires à rémunérer ... et que les dirigeants n'ont pas des salaires équivalents à plusieurs centaines de fois le smic ... En 2011, les dépôts des épargnants à la NEF ont augmenté de 21%, ce qui est sur le point de faire de celle-ci une des banques les plus solvables de France. ■ *Nicolas Roques*

► **En savoir plus :** www.lanef.com

Les poissons mutants de Sanofi

*Une étude scientifique publiée en novembre 2011 dans la revue **Environnement International** [en] confirme la pollution des rivières françaises par l'industrie pharmaceutique. Les recherches ont été menées par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris). Et ont pris pour cas pratique une rivière coulant aux abords d'une usine Sanofi implantée dans le Puy-de-Dôme. Le site, basé sur la commune de Vertolaye, produit des hormones et des stéroïdes.*

Les scientifiques ont réalisé plusieurs prélèvements au fil de l'eau, en amont et en aval de l'usine. Et ils relèvent des troubles incontestables : présence de perturbateurs endocriniens dans l'eau (influent sur les hormones) ; malformations sexuelles observées chez les goujons à l'abdomen hypertrophié ; taux de goujons intersexués (organes sexuels difficiles à déterminer) allant jusqu'à 80% en aval de l'usine ; et déclin de la densité de poissons. Wilfried Sanchez, l'auteur de l'étude, confie qu'il a rarement vu une rivière aussi dépeuplée.

“ Si le problème persiste, on pourrait assister à une diminution voire une disparition de certaines espèces ”

Du goujon venu d'une autre dimension

Hervé Maillard, responsable de l'usine Sanofi depuis mars 2011 insiste sur les difficultés rencontrées pour endiguer le phénomène : « On est en train de chercher l'équivalent d'un sucre dans une piscine olympique. De plus, seuls les goujons sont pour l'instant victimes de malformations (...) Peut-être que notre activité a un impact, c'est pour ça que nous mesurons nos rejets et investissons plusieurs millions d'euros par an pour les réduire ». Le phénomène des goujons au gros ventre était déjà constaté dans un rapport datant de 1996 réalisé par le Conseil supérieur de la pêche (CSP). « Au départ, on pensait que c'était dû à des retards de ponte chez les femelles », indique William

Sremesky de l'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (l'Onema). Mais le problème subsiste. En 2000, des goujons présentant des malformations similaires sont de nouveau pêchés. L'information est transmise à la Direction départementale des services vétérinaires. Dès 2003, l'usine mise en cause par des associations de défense de l'environnement promet de réduire ses émissions d'hormones dans le milieu aquatique. « Avec le Grenelle de l'environnement, les mentalités ont changé », estime Daniel Vigier, Président de la fédération départementale pour l'environnement et la nature et vice-président du Comité de surveillance de l'usine Sanofi (Clic) créé en 2005. Un arrêté préfectoral interdit la consommation des poissons de la rivière Dore ainsi que l'abreuvement du bétail. La même année, le ministère de l'Environnement mandate l'Ineris pour analyser le phénomène. Un comité de suivi de l'étude regroupant institutionnels, associatifs et scientifiques est chargé de gérer le problème.

Le goujon transgenre s'installe

Et au cours de l'année 2011, les rapports d'étape de l'étude de l'Ineris provoquent la signature d'un nouvel arrêté préfectoral obligeant Sanofi à faire mesurer ses rejets par un cabinet indépendant et à trouver une solution pour les réduire. Les expérimentations sont toujours en cours et les premiers résultats tomberont à la fin de l'année. Au plan du droit, il n'existe pas à ce jour de loi limitant les rejets de ce type de subs-



tances. Le site est pourtant classé Seveso seuil haut, soumis à la réglementation européenne Reach sur les produits chimiques, certifié ISO 14001 et fait partie des Installations classées pour la protection de l'environnement (Icpe). Mais en l'absence de règles sur les rejets de substances pharmaceutiques, cet arsenal législatif et sécuritaire est peu efficace. L'article 232-2 du Code rural et le Code de l'environnement indiquent bien qu'il est interdit de polluer l'eau mais, sans précisions, cette mesure reste lettre morte, comme une loi sans décrets d'application. À Vertolaye, associations de protection de l'environnement et direction de l'usine cherchent déjà des solutions, avec l'espoir de servir d'exemple. Daniel Vigier doute pourtant qu'une évolution rapide survienne.

“ tant qu'il n'y a pas de risque humain avéré personne ne réagit. La moitié de la faune et de la flore peut disparaître, ce n'est pas grave, les conséquences se mesurent uniquement en victimes humaines et en indemnisation que l'entreprise devra verser ”

Si ce vide juridique et scientifique n'est pas comblé, usines pharmaceutiques, stations d'épuration et hôpitaux pourront continuer à recracher des substances médicamenteuses actives sans être contraints de modifier leurs comportements. ■

■ Eau du robinet : les vannes sont ouvertes pour les pesticides ...

La directive européenne 98/83/CE, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, fixe la limite de qualité à 0,1 µg/L (0,1 microgramme par litre) par substance pesticide individuelle ou à 0,5 µg/L pour l'ensemble des pesticides quantifiés.

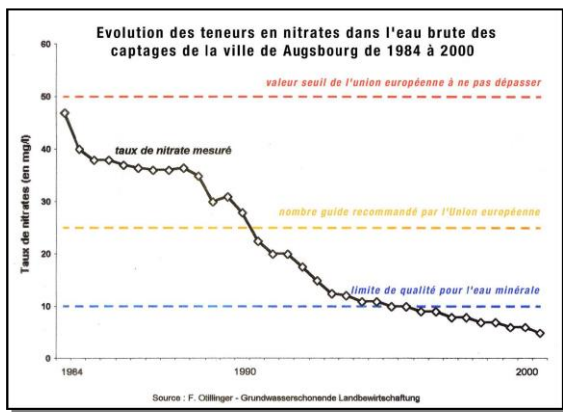
Un avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a interprété cette directive en introduisant la notion de « valeur sanitaire maximale » ou V Max telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé. Dès lors, une eau contenant un pesticide à une quantité supérieure à 20 % de la V Max pendant plus d'un mois, ou présentant une teneur globale en pesticides dépassant la V Max ne serait-ce qu'un jour, ne devait être utilisée ni pour la boisson, ni pour la préparation des aliments. Largement supérieure à 0,1 µg/L, cette réglementation tolérerait donc la distribution d'eau contenant des quantités de pesticides bien supérieures à la limite de qualité. Déjà peu satisfaisante, cette situation

s'est encore dégradée depuis février 2011 avec la publication « en catimini » d'une instruction de la Direction Générale de la Santé au Bulletin Officiel. Celle-ci prévoit, en effet, que 100 % de la V Max du pesticide concerné devra être atteinte, quelle que soit la durée d'exposition, pour que soient mises en place des restrictions d'eau. Pour illustrer l'impact de cette décision, appliquons la à l'atrazine, un pesticide fréquemment détecté dans les eaux en France. La V Max de cette substance est établie à 2 µg/L. Avant l'instruction de la DG Santé, dès la valeur de 20 % de la V Max de l'atrazine (soit 0,4 µg/L) observée pendant plus d'un mois, une interdiction temporaire de consommation était décrétée.

Désormais, il faudra dépasser les 100 % de la V Max, soit 2 µg/L, pour que l'eau soit interdite. Comme le note l'association Générations Futures, cela revient à tolérer dans de très nombreuses localités des quantités de pesticides dans l'eau jusqu'à 5 fois plus importantes.

Hautement préoccupante en terme de sécurité sanitaire, cette modification du fond réglementaire permet, en revanche, d'alléguer une baisse artificielle des habitants concernés par une restriction d'utilisation d'eau, au motif de pollution aux pesticides. Grâce à elle, le nombre officiel de personnes touchées par ces restrictions passe de 34 300 en 2009 à une estimation de 8 939 en 2010. ■

■ Il protègent leur eau par l'agriculture biologique ... et ça marche !



■ L'exemple allemand

Il y a 30 ans, les ressources en eau de la ville d'Augsbourg connaissaient le même sort que les eaux bretonnes ... En 1980, élus, agriculteurs, environnementalistes et consommateurs se mettent autour d'une table et conviennent qu'il est plus intelligent et moins coûteux de ne pas polluer que de laisser s'envoler les taux de nitrates et de pesticides, pour ensuite devoir mettre en oeuvre des traitements de plus en plus onéreux. La courbe de régression des nitrates dans l'eau qui alimente cette ville de 250 000 habitants est le résultat exemplaire d'une politique de gestion durable des ressources. Il n'y a pas un agriculteur en moins dans la zone concernée ; les terres n'ont pas été « gelées » et continuent à produire ... durablement.

Munich : une eau pure et non traitée au robinet.

Munich incite depuis 1991 les agriculteurs situés dans la zone d'influence des puits de captage d'eau (2 250 ha) à se convertir à l'agriculture biologique ou à s'engager en contractualisant des mesures agro-environnementales. L'investissement de la ville s'est traduit par un accompagnement technique et par un soutien financier.

Dans ces deux cas, des aides importantes ont été accordées aux agriculteurs ayant choisi de changer réellement leurs pratiques sur la base de cahiers des charges précis. L'état verse 155€/ha/an, la ville de Munich complète l'apport avec 280€/ha/an pendant 6 ans puis 230€/ha/an les 12 années suivantes. Pour atteindre l'objectif, rien n'a été négligé. Des filières de vente, des marchés de proximité ont été mis en place : la ville est devenue le premier client des producteurs bio (crèches, établissements scolaires...). Le paiement des subventions se fait au vu des résultats mesurés par des analyses. Et les résultats ne laissent place à aucune ambiguïté : 83% des 2 250 ha des terres visées sont passées en bio en 2008 (dès 1993, 23 exploitants avaient contractualisé, pour une surface de 800 ha). L'eau distribuée, sans traitement chimique préalable, présente une très faible teneur en nitrates et en pesticides : la concentration a diminué par deux ! La consommation d'eau en bouteille est quasi nulle, ce qui réduit les déchets ; les consommateurs sont satisfaits, tout comme les industries de pointe et les firmes agro-alimentaires, tributaires d'une eau de qualité. Enfin, l'opération est très positive sur le plan économique : la politique pro agriculture biologique coûte environ 800 000 € par an, soit 20 fois moins que le coût qu'auraient entraîné la dénitratation et la « dépesticide » !

La commune de Lons-le-Saunier a mis en place depuis 1993 des conventions d'aides financières avec les agriculteurs situés sur le bassin d'alimentation de captage pour protéger la qualité de l'eau distribuée.

“ du bio, oui mais surtout d'origine locale ”

« Dans les années 80, nous avons vu les teneurs en nitrates et pesticides augmenter considérablement atteignant parfois 40 mg/L. Alors que l'eau de la nappe ne contenait que quelques mg/L dans les années 60. Nous avons ainsi souhaité l'arrêt de la production de maïs en partie responsable de cette dégradation. Avec un arrêt de cette production et une couverture des sols en période hivernale, nous avons stabilisé les teneurs en nitrates aux environs de 20 mg/L. » commente Jacques Lançon, maire adjoint à l'environnement. Depuis, la municipalité souhaite aller plus loin dans sa démarche. En 2008 de nouvelles conventions sont passées avec les agriculteurs situés sur la zone de captage introduisant des aides à l'investissement pour des outils de sarclage ou de binage ainsi que des aides directes pour la production biologique. 200 hectares sont déjà convertis à la bio sur les 920 hectares du périmètre éloigné et rapproché grâce à la pratique bio de deux exploitations. L'objectif clair reste toujours de multiplier ces surfaces, grâce aux initiatives des agriculteurs. De plus, depuis 2002, la commune développe les débouchés de produits biologiques dans la restauration collective. « L'agriculture biologique a un intérêt indéniable pour l'environnement et la préservation de la qualité de l'eau. Il faut la pérenniser en développant les filières. », précise M Lançon. Le blé bio produit sur le captage fournit la totalité du pain utilisé par la restauration collective. La filière boeuf bio est assurée aussi à 100% avec des élevages situés dans une moyenne de 30 kilomètres, de même que les yaourts. La filière légumes s'organise aussi : les maraîchers bio approvisionnent déjà à plus de 30% des besoins. La construction d'une légumerie devrait faire progresser cette proportion. L'Utilité Publique de la ressource en eau vient d'être reconnue par arrêté préfectoral. Cet arrêté consacre définitivement près de 60 ha les plus proches du captage à des pratiques conformes au cahier des Charges de l'Agriculture Biologique (AB). Sans être sanctuarisée, cette zone est maintenue productive mais sans usage de nitrate soluble de synthèse industrielle et sans pesticides. Il est donc bien possible de concilier protection de la qualité de l'eau et activité agricole. Ces nouvelles pratiques exercées par les agriculteurs se traduisent maintenant par un taux de nitrate régulièrement inférieur à 20 mg/L. Depuis 2011 la Ville de Lons s'est aussi volontairement engagée à atteindre le zéro pesticide pour l'entretien de ses espaces verts, voirie, terrains de sport et même de son cimetière. Pour le volet agricole le coût du soutien à des pratiques respectueuses de la qualité de l'eau est de 0,01€/m3 d'eau distribuée. La ville de Lons-le-Saunier est un exemple de réussite à moindre coût. ■

Lons-le-Saunier : 20.000 hab. - 1,9 millions de m3 d'eau distribuée/an.



Cédric Photo : Mairie Lons-le-Saunier

■ Pollution des eaux

Loue et rivières comtoises se meurent !

A la suite d'une mortalité piscicole importante constatée sur la Loue en 2010, le préfet du Doubs a décidé de faire appel à un groupe d'experts scientifiques pour en comprendre les causes et proposer des pistes d'action adaptées.

C'est sur la base de ses travaux qu'un "Comité des sages" présidé par Jean-François Robert doit établir une vision partagée par tous les acteurs concernés : scientifiques, élus, spécialistes de l'environnement, industriels et agriculteurs. Le Comité a déjà pris connaissance du rapport d'expertise scientifique qui met en lumière un mauvais fonctionnement de la Loue. Ses propositions visent donc prioritairement à améliorer l'état de la rivière. Il appartient désormais au Comité des sages d'engager un travail d'analyse à partir des conclusions des experts et de proposer un plan d'actions porté collectivement. Lors de la dernière réunion, le Préfet a insisté une nouvelle fois sur la nécessité d'établir une véritable stratégie, si possible avant l'été. La prochaine réunion du Comité aura lieu le 11 mai.

02 JUIN 2012 À 15H
MOBILISATION GÉNÉRALE
SUR LA BIENNE

RDV AU PONT DE JEURRE

Page aux pollutions à répétition et à l'inaction, tous à Jeurre pour la Bienne et les rivières comtoises. Bienne, Loue, Ain, Doubs... toutes polluées, tous concernés, MOBILISEZ-VOUS!

■ AUTREMENT

■ des matériaux sains et durables : la fin du traitement chimique du bois

Le bois traité à haute température, sans aucun produit chimique, est chauffé entre 160 et 245°, sous une atmosphère contrôlée, pauvre en oxygène (azote, vapeur d'eau et gaz de combustion) ou bien immergé dans de l'huile végétale chauffée.



Une alternative aux bois exotiques

Un peuplier thermo traité a une durabilité au moins aussi bonne que le teck. On pourrait valoriser les bois locaux qui ont des défauts ou qui sont peu durables afin de limiter l'importation coûteuse de bois exotiques. On réduirait ainsi la déforestation des pays tropicaux et les effets sur l'environnement. Les bois français tel le hêtre, le peuplier, l'érable, le charme, le platane, le bouleau, sont rarement utilisés hors du chauffage.

Le traitement thermique peut les rendre exploitables commercialement dans la plupart des utilisations courantes dévolues au bois (hormis celles relatives à la construction pour des emplois en structure) : menuiserie (parquet, lambris, plinthes et profilés d'intérieur, cadres et composants de fenêtres, volets, clôtures et portes), ameublement (panneaux décoratifs, plans de travail lamellé-collé, meubles d'appoint et étagères), construction (pont de bateaux, aménagement de pontons ou de berges et passerelles, cabanons, abris de jardin, bordure et dallage de piscine ...).

La consommation d'énergie du procédé est relativement modérée (entre 3,3 et 3,8 MJ/kg selon l'essence) et se positionne entre celle du bois massif (1,5 MJ/kg) et celle des matériaux en bois reconstitués (panneau de particules : 4 MJ/kg, panneau de contreplaqués : 7 MJ/kg), bien en deçà d'autres matériaux non renouvelables comme le PVC extrudé (41 MJ/kg) ou l'aluminium (74 MJ/kg).

Le procédé permet le recyclage de tous les bois ainsi traités car aucun agent polluant n'émane de ce process, avant, pendant et après traitement.

Il y a bien longtemps déjà, nos ancêtres avaient l'habitude de brûler superficiellement les bois avant de les mettre en terre ... l'industrie chimique nous l'avait presque fait oublier !

En savoir + : www.bois-modifie-thermiquement.com

Scénario négaWatt : une piste pour sortir du nucléaire

L'association NégaWatt est à l'initiative d'un « Manifeste pour un avenir énergétique sobre, efficace et renouvelable » qui prend appui sur le scénario négaWatt 2000-2050 mis au point dès 2003 et actualisé aujourd'hui par un collège de 23 experts, la Compagnie des négaWatts.

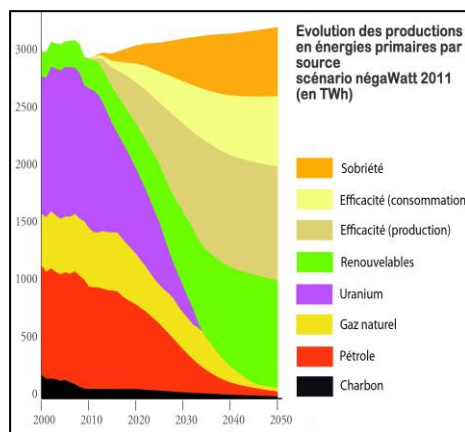
Négawatt considère que le modèle énergétique aujourd'hui dominant est fondé sur un dogme : les besoins augmentent toujours, il faut donc produire toujours plus pour pouvoir consommer toujours plus. Parce que l'abondance apparente d'énergie a entraîné depuis des décennies une coupable insouciance, il n'est pas facile de jouer les Cassandre. Pourtant, si nous continuons sur cette voie, la vraie crise est devant nous. Risques environnementaux et industriels majeurs, épuisement des réserves du sous-sol, exacerbation des tensions et des conflits internationaux, creusement des inégalités entre riches et pauvres : voilà l'avenir que nous préparons à nos enfants. La démarche Négawatt permet tout à la fois d'intégrer la question de la sortie du nucléaire et le respect du "Facteur 4" (= division par 4 à horizon 2050 de nos émissions de gaz à effet de serre).

Trois notions fondamentales

La sobriété énergétique consiste à réduire les gaspillages. Par exemple, profiter au maximum de la lumière naturelle pour s'éclairer, bien régler la température du chauffage, privilégier les aliments de saison et produits localement, organiser intelligemment l'espace urbain.

L'efficacité énergétique vise à réduire les pertes thermiques lors du fonctionnement et de l'exploitation. Le potentiel d'amélioration de nos bâtiments, de nos moyens de transport et des appareils que nous utilisons est considérable. Il est possible de réduire de 2 à 5 fois nos consommations d'énergie et de matières premières, à l'aide de techniques déjà largement éprouvées, avec un "temps de retour sur investissement" économique souvent très raisonnable.

Le développement des énergies renouvelables par définition inépuisables, bien réparties et décentralisées, elles ont un faible impact sur notre environnement ; elles sont les seules qui permettent de répondre durablement à nos besoins en énergie sans épuiser la planète. Ces trois éléments sont complémentaires et indissociables : promouvoir l'un sans se soucier des autres n'a pas de sens.



2050, la France négaWatt

Électricité Usage doublé tout en stabilisant la consommation.

Mobilité Supérieure de 15 % par rapport à aujourd'hui, mais un doublement de la part des transports de voyageurs par bus ou rail. La sobriété énergétique consiste à agir sur les besoins de mobilité : urbanisme (mesure effective sur le long terme), télétravail et surtout co-voiturage. Le taux d'occupation des véhicules particuliers, actuellement en baisse, remonte à 1,75 passager/véhicule par une série de mesures en direction des entreprises et des usagers. S'y ajoutent un recours accru aux transports collectifs, beaucoup moins énergivores que les véhicules particuliers, et un développement des modes de transport doux, le vélo et la marche.

Chaleur Chauffage correct mais aussi bénéfice d'un service final supérieur à aujourd'hui, en terme de surface chauffée et de confort, avec une efficacité globale (kWh par m²) triplée pour le chauffage des locaux, et améliorée d'un tiers dans l'industrie.

Un paysage énergétique profondément renouvelé

Les "gisements de négaWatts" sont de loin notre premier gisement d'énergie, et représentent 2/3 de la consommation tendancielle d'énergie primaire ! Les énergies renouvelables représentent 71 % de la production d'énergie primaire totale dans le scénario négaWatt, diminuant ainsi très fortement notre dépendance actuelle vis-à-vis des ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon et uranium). Le scénario négawatt permet aussi de déconcentrer et de décentraliser la production d'énergie en créant de l'emploi non délocalisable permettant un développement local harmonieux.

► En savoir plus : www.negawatt.org

BASF renonce à vendre ses OGM en Europe

La multinationale allemande, dont la pomme de terre génétiquement modifiée "Amflora" avait été autorisée par la Commission européenne en 2010, a annoncé dans un communiqué qu'il renonçait au développement et à la commercialisation de nouveaux OGM en Europe. Motif : ces technologies "ne sont pas suffisamment acceptées dans de nombreuses régions en Europe par la majorité des consommateurs, des agriculteurs et des responsables politiques", indique le groupe. Il renonce également à la culture de l'Amflora mais n'abandonne pas ses demandes d'autorisation en cours pour 3 autres variétés de pomme de terre transgéniques déjà développées.

La problématique des Plantes invasives et la situation en Franche-Comté



■ **Léa MISCHLER**
Chargée de Conservation de la Flore menacée et de la Lutte contre les Plantes Invasives
Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

Depuis des siècles, l'homme importe des plantes des quatre coins du globe, dont certaines font aujourd'hui partie de notre quotidien, pour notre plus grande satisfaction : tomate et maïs en sont deux exemples. Le phénomène des plantes invasives fait parler de lui depuis les années 90, et prend de plus en plus d'ampleur.

En effet, certaines plantes importées prolifèrent de manière incontrôlable, avec pour conséquences une dégradation des écosystèmes, des pertes économiques et, parfois même, un impact sur la santé publique. Sujet à polémique, il importe de bien comprendre et d'évaluer le phénomène, pour en percevoir les enjeux et définir une stratégie de gestion raisonnée

QU'APPELLE-T-ON UNE ESPÈCE INVASIVE ?

Une espèce invasive, ou espèce exotique envahissante, est une espèce qui, dans une région considérée, répond aux critères suivants :

- **être allochtone** = n'appartient pas à la flore locale ;
- **être naturalisée** = capable de se reproduire et de se maintenir dans le site d'introduction ;
- **être envahissante et perturbatrice** = capable de se propager au delà du site d'introduction et de causer des impacts négatifs sur l'environnement, la santé ou les activités humaines.

L'introduction d'une espèce allochtone peut être volontaire (la renouée du Japon est une plante ornementale commercialisée en jardinerie) ou accidentelle (les graines d'ambrosie ont probablement été importées d'Amérique du Nord avec du fourrage).

UN PHÉNOMÈNE QUI N'EST PAS NOUVEAU ...

De tout temps, les plantes ont voyagé, sans l'aide de l'homme. Cependant, ce dernier a favorisé leur dissémination dès le Néolithique, avec la mise en place de cultures importées du Proche-Orient, puis des Amériques. Mais c'est surtout

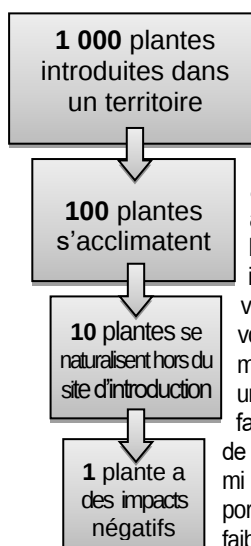


Figure 1 : Toutes les espèces introduites ne sont pas systématiquement invasives. Les synthèses existantes montrent qu'environ une plante importée sur 1000 se révélera invasive.

conséquences importantes sur l'économie, la santé humaine, la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes d'accueil.

COMMENT UNE PLANTE DEVIENT-ELLE INVASIVE ?

Il n'existe pas de profil type de l'espèce invasive, mais certaines caractéristiques contribuent à la réussite à son installation dans un nouveau territoire :

- une forte compétitivité liée à l'absence de ses prédateurs d'origine ;
- une vigoureuse capacité de régénération (par une forte production de graines, à longue durée de vie, ou par une reproduction végétative étonnante), qui lui confère une capacité de propagation très rapide ;
- une bonne adaptation aux milieux perturbés ;

depuis la deuxième moitié du 19^e siècle que le nombre d'espèces exotiques introduites a considérablement augmenté, par le biais du commerce international, du développement des voies de communication, et pour une grande partie du fait de l'horticulture et de l'aquariophilie. Parmi ces espèces importées, seule une très faible proportion de-
viendra invasive (cf. figure 1). Certaines de ces invasions biologiques ont aujourd'hui des

- la production éventuelle de molécules inhibant le développement des autres espèces.

En modifiant les écosystèmes par ses activités (mise à nu de sols lors de chantiers d'aménagement, enrochement des berges, assèchement de zones humides), l'homme favorise souvent l'implantation d'organismes exotiques. Les communautés végétales, fragilisées par la perturbation, n'ont alors plus la capacité à limiter le développement d'une espèce nouvelle très compétitive. Dans certains cas, l'espèce invasive va ensuite coloniser des espaces encore peu, voire non perturbés. Il s'écoule toujours une période plus ou moins longue entre l'introduction d'une espèce et l'apparition de l'invasion, divisée en quatre étapes (cf. figure 2). Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est pas aisé de prévoir les invasions biologiques.

POURQUOI FAUT-IL S'EN PRÉOCCUPER ?

Si les espèces invasives sont l'une des causes de la perte de biodiversité au niveau mondial, l'ampleur des nuisances causées est toutefois très variable selon les écosystèmes, les îles et les milieux tropicaux étant les plus vulnérables. Les impacts des espèces invasives concernent également les activités humaines. Par leur prolifération, elles peuvent perturber les secteurs agricoles (ambrosie), aquacoles (jussie à grandes fleurs), forestiers (raisin d'Amérique, cerisier tardif) et les secteurs des loisirs et du tourisme (renouée du Japon, jussie à grandes fleurs, ...). Certaines posent des problèmes de santé publique (ambrosie, berce du Caucase, ...).

Leur présence a des conséquences économiques : coûts directs liés à leur gestion mais aussi coûts indirects, résultant de la diminution des activités humaines dans les écosystèmes considérés ou de dépenses engagées pour la santé (soins aux allergies).

Il convient donc d'avoir une attitude objective et réfléchie face aux invasions

biologiques, sans faire de catastrophisme, mais sans non plus minimiser le problème qu'elles posent.

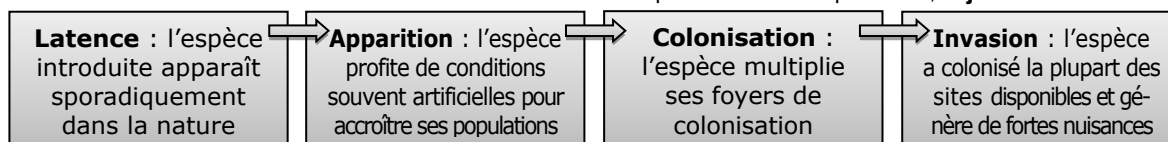


Figure 2 : le processus d'invasion est long et passe par plusieurs phases, dont la durée est variable selon les espèces.

Les plantes invasives

PRÉVENIR, PLUTÔT QUE GUÉRIR !

Afin de limiter les coûts de gestion, il faut commencer par limiter la dissémination des plantes invasives, et ainsi adopter une **stratégie de prévention**. A l'échelle nationale, la prévention consiste en la mise en place d'une réglementation. Actuellement, seules deux espèces de jussie (*Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides*) font l'objet d'un arrêté ministériel (datant du 2 mai 2007), qui en interdit la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel.

L'article L411-3 du code de l'Environnement interdit l'introduction dans le milieu naturel d'une espèce végétale à la fois non indigène et non cultivée. Une liste d'espèces végétales devant faire l'objet d'une réglementation au titre de cet article a été fournie par la Fédération des conservatoires botaniques et est en cours d'étude par le ministère en charge de la protection de la nature et par le ministère en charge de l'agriculture et des pêches.

A l'échelle locale, la prévention concerne tout le monde : les horticulteurs, les pépiniéristes, les services publics responsables des espaces verts et des plantations, le secteur privé ou encore les jardiniers amateurs. Voici quelques réflexes à adopter pour agir de manière préventive :

- s'informer et prendre connaissance de la liste des plantes invasives (<http://conservatoire-botanique-fc.org/>);
- éviter de planter les espèces de la liste et préférer des espèces locales ;
- ne pas jeter les déchets verts contenant des plantes invasives dans la nature ou dans les rivières. En effet, ils peuvent contenir des graines viables ou encore des fragments de tiges ou de racines de plantes invasives qui peuvent se régéné-

Ces quinze dernières années, le programme LIFE de la Commission Européenne a financé des projets faisant face au problème des espèces invasives pour un budget total de 44 millions d'euros.

rer ;

- ne pas transporter de terre contaminée ;
- lors de la fauche d'une espèce invasive, ne pas laisser les déchets verts sur place, mais les destiner à l'incinération.

La mise en place d'actions de gestion doit impérativement être réfléchie et planifiée sur le long terme. Le choix de la technique est fonction de l'espèce considérée, du type de milieu envahi et de la surface colonisée. Il faut toujours se poser la question de la nécessité d'intervention, car les résultats peuvent être médiocres au regard de l'effort consenti. Plus l'invasion est avancée, plus les coûts de gestion

L'AMBROISIE



Ses feuilles

Minces, très découpées et elles sont d'un vert vif uniforme sur les deux faces. Lorsqu'on les froisse, elles ne dégagent pas d'odeur particulière.



Sa tige

Dressée, de couleur vert vif, elle est couverte de poils blancs. Elle peut prendre une couleur rougeâtre à maturité.



Ses fleurs

Elles apparaissent en juillet / août. Elles sont regroupées en longs épis vert jaune au sommet des rameaux. Elles portent le pollen.



Rudbeckia (jaune) et Balsamine (violet)



Jussie



Faux-indigo

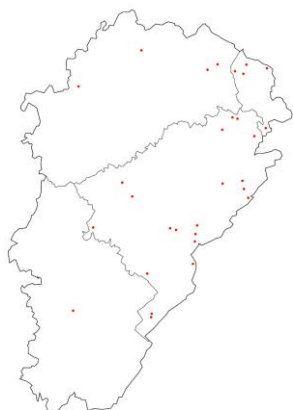


Figure 3 : Répartition de la berce du Caucase en Franche-Comté, 2011. Données SBFC, CBNFC-ORI. Espèce considérée prioritaire dans la stratégie de lutte du Conservatoire botanique

La stratégie de lutte mise en place par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés est basée sur la prévention des invasions. Toutefois, elle n'exclut pas la mise en place d'actions de gestion ciblées pour des milieux fortement colonisés qui auraient une valeur patrimoniale. Une liste hiérarchisée des espèces invasives sur le territoire franc-comtois a ainsi été établie en 2006, prenant en compte plusieurs critères :

- la nature des nuisances causées ;
- le niveau de colonisation actuelle dans la région ;
- la potentialité de colonisation.



Berce du Caucase

Selon cette liste, sont prioritaires les espèces dont les impacts sur l'environnement et sur les activités humaines ou la santé sont importants, mais qui sont actuellement peu présentes dans la région. La priorité est ainsi donnée à la lutte sur des espèces dont il est encore possible d'éviter une invasion à grande échelle : jussie à grandes fleurs, berce du Caucase, faux-indigo et ambrosie. Des actions de contrôle sont actuellement en cours dans la région.

En ce qui concerne les espèces déjà bien établies, il s'agit avant tout de limiter leur expansion, mais leur disparition n'est plus envisageable. Il s'agit typiquement des espèces comme la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya, l'érable negundo ou l'arbre à papillons.

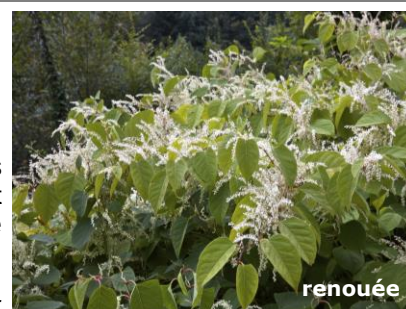
Quelques espèces prioritaires

Espèces	Description et milieux colonisés en Franche-Comté
Jussie à grandes fleurs <i>Ludwigia grandiflora</i>	Plante aquatique à fleurs jaunes, formant des tapis denses à la surface de l'eau. Sa propagation est assurée par sa très grande capacité de bouturage, à partir des tiges et des racines. Une station située au niveau du golf de Parcey fait l'objet d'un traitement en 2011.
Ambrosie <i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Plante d'aspect buissonnant, colonisant les terrains dénudés de végétation (talus routiers, remblais, chantiers de construction, jachères et cultures). Les très nombreuses graines produites sont transportées par le vent sur de longues distances, notamment le long des axes de communication.
Berce du Caucase <i>Heracleum mantegazzianum</i>	Très grande ombellifère (jusqu'à 2,5 mètres de hauteur), colonisant les terrains humides et les prairies ou lisières forestières. Sa propagation assurée par son importante production de graines, qui peuvent être transportées dans les cours d'eau.
Raisin d'Amérique <i>Phytolacca americana</i>	Plante herbacée aux tiges rouge à rose, terminées par des grappes de fruits noirs, fréquent en forêt. Les baies produites sont consommées par les oiseaux qui en dispersent les nombreuses graines.
Faux-indigo <i>Amorpha fruticosa</i>	Arbuste formant des grappes de fleurs violettes dégageant une odeur forte, colonisant les berges du Doubs. En Franche-Comté, il semble que la colonisation soit assurée par le bouturage des tiges.
Rudbeckie laciniée <i>Rudbeckia laciniata</i>	Plante herbacée (jusqu'à 2 mètres de hauteur) à fleur jaune, se développant sur des berges ou dans des marais. La plante se propage à la fois grâce à ses rhizomes et par son importante production de graines.

QUELQUES EXEMPLES D'INVASIVES DÉJÀ TRÈS IMPLANTÉES EN FRANCHE-COMTÉ

Certaines invasives sont déjà communes dans nos paysages...

Les **renouées asiatiques** (*Reynoutria* sp.) ont colonisé des kilomètres de berges de nos cours d'eau et se propagent très souvent par le biais des activités humaines (résidus de fauche laissés sur place, transport de terre contaminée).



renouée



balsamine

La **balsamine de l'Himalaya** (*Impatiens glandulifera*), se rencontre principalement le long des cours d'eau mais également en bord de chemin forestier. Elle est encore souvent plantée dans les jardins ; d'où elle s'échappe.

L'**érable negundo** (*Acer negundo*) et le **robinier pseudo-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), largement utilisés lors d'aménagements paysagers, colonisent également les rives des cours d'eau, et les coteaux secs pour le robinier.

La lutte contre les espèces invasives ne peut avoir une chance de porter ses fruits, sans mauvais jeu de mots, que par une démarche collective sur le territoire, impliquant les élus, le conseil général, les agriculteurs, les particuliers. Cette dimension est aujourd'hui intégrée à la politique Trame Verte et Bleue du Grand Dole et un programme de lutte pluriannuel est étudié avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté

► Plus d'informations sur le site internet du CBNFC-ORI . <http://conservatoire-botanique-fc.org>



Figure 4 : Répartition des renouées asiatiques en Franche-Comté, 2011. Données SBFC, CBNFC-ORI. Espèces déjà très implantées, non prioritaires. Il convient aujourd'hui de limiter leur expansion

Invasion du Raisin d'Amérique : Plan expérimental d'éradication dans le bois d'Amange



■ Marion FURY
Dole Environnement



C'est en 2009 que Natura 2000 a entamé son combat contre le Raisin d'Amérique, espèce invasive prenant possession du Massif de la Serre. *Phytolacca americana*, originaire d'Amérique du Nord, a été introduit dès la fin du XV^{ème} siècle en Europe.

Utilisé auparavant comme colorant alimentaire ou comme pigment dans la papeterie, il colonise progressivement les espaces naturels français depuis plus de 10 ans maintenant. L'IUCN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) l'a d'ailleurs classé comme peste végétale, aux côtés de la Renouée du Japon, de la Jussie ou encore de l'Elodée du Canada. Toutes ces espèces invasives, présentes dans le Jura, occasionnent des dégâts de plus en plus importants sur nos écosystèmes. Le Raisin d'Amérique en est un exemple particulièrement parlant. La plante est aisément reconnaissable à ses tiges creuses rouge violacé. Ses fleurs blanches en épis denses donnent, dès août, des fruits noirs semblables à des grappes de raisin. En hiver, on retrouve ses tiges creuses sèches et blanchâtres. Le Raisin d'Amérique détruit progressivement la microfaune et la microflore du sol. Lorsqu'il s'installe, il intercepte l'eau de pluie, celle du sol et forme rapidement un couvert végétal dense qui prive les autres espèces de lumière. C'est avec l'aide des oiseaux qu'il se propage, car ils dispersent ses graines sur de vastes territoires.

En 2009, une cartographie des stations de Raisin est réalisée par Natura 2000. Les résultats sont alarmants, plus de 50 hectares sont infestés sur la seule commune d'Amange. La totalité du Massif de la Serre est concernée par l'expansion : Vriange, Dole, Thervey... C'est en 2010 qu'un contrat Natura 2000 est

signé sur Amange pour entamer un plan de lutte contre le Raisin. L'association Dole Environnement est choisie pour mener à bien une campagne d'arrachage manuel (système racinaire complet).

“ La totalité du Massif de la Serre est concernée par l'expansion...”

signé sur Amange pour entamer un plan de lutte contre le Raisin. L'association Dole Environnement est choisie pour mener à bien une campagne d'arrachage manuel (système racinaire complet).

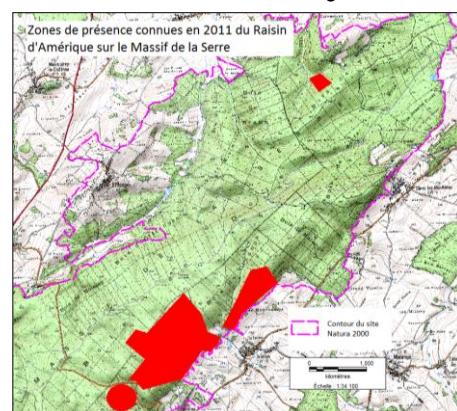
UN TRAVAIL DE TITAN !

Un travail laborieux commence dès lors. Amorcé tard dans la saison, le travail est ralenti par le stade avancé de la végétation et l'exportation nécessaire des fruits déjà mûrs. Les difficultés rencontrées ont permis d'évaluer l'impact d'autres techniques d'éradication. A l'arrachage manuel soigné,



En 2011, l'arrachage manuel a été transféré à l'ONF. Dole Environnement a, quant à elle, conservé la mission de sensibilisation, néces-

-saire à l'obtention d'effets à long terme.



DES CHANTIERS ÉCOVOLONTAIRES ...

Un chantier en septembre dernier a permis un passage sur les parcelles traitées dans l'été par l'ONF. De nombreux volontaires ont participé à l'extraction des repousses et plantules ayant germé. Ce sont principalement des dolois qui se sont déplacés. Les usagers réguliers et les habitants des communes voisines sont pourtant les principaux intéressés et les plus à même d'assurer une veille écologique efficace... Cette année, un nouveau chantier devrait permettre de circonscrire le Raisin. En espérant que ces premiers résultats et succès donnent envie à chacun d'entre nous de s'impliquer sur les autres communes concernées par le problème. ■

Pour participer à la lutte contre le raisin d'Amérique :

► **Natura 2000–Service environnement Grand Dole** : 03.84.82.88.95 / bastien.pascal@grand-dole.fr

► **Dole Environnement** : 03.84.82.21.98 / dole.environnement@gmail.com



■ Mont-sous-Vaudrey : rénovation durable

La commune et ses 1100 habitants peuvent s'enorgueillir de posséder l'une des mairies les plus écologiques de Franche-Comté.

Les travaux de rénovation de la Maison Biot, une ancienne bâtisse agricole de 1810, ont été réalisés avec des techniques très innovantes en matière d'énergies renouvelables. Avec un budget limité et un coût de l'énergie incertain, les élus ont naturellement orienté leurs investissements vers la sobriété et l'efficacité énergétique. Qualité et confort d'usage sont au rendez-vous. La performance énergétique va faire des envieux.

La maison Biot produira plus d'énergie qu'elle n'en consommera chaque année ; ceci grâce à la sur-isolation de l'enveloppe extérieure et aux 130 m² de panneaux photovoltaïques qui produiront de l'électricité, revendue à EDF (13 200 kWh par an).

■ Tout doux la conduite !



L'Ademe Franche-Comté souhaite limiter l'impact environnemental de ses déplacements.

Tous les membres de la délégation ont participé à une journée de formation à l'éco-conduite. Les résultats ont été spectaculaires en matière d'économie de carburants (et donc de CO₂). Entre un trajet réalisé « comme d'habitude » et le même trajet effectué en appliquant les principes d'une conduite douce et anticipatrice, c'est en moyenne 1,5 litre de carburant pour 100 km qu'ils ont été capables d'économiser. Par ailleurs, ces principes impliquent une conduite globalement apaisée qui limite les risques d'accidents. Destiné à un usage professionnel ou privé, un stage d'éco-conduite se rentabilise plus vite qu'un démarrage en trombe !

► En savoir + : <http://franche-comte.ademe.fr>
Rubrique Management environnemental

■ Vingt-deux minutes

C'est le temps d'espérance de vie perdu pour chaque heure passée à regarder la télé !

Une récente étude australienne explique ce chiffre par l'absence d'activité physique, la surconsommation de produits gras, ainsi que par la solitude et la dépression constatées chez les gros consommateurs de télévision.

■ Rénovation par étapes



Le coût d'une rénovation à Basse Consommation d'Énergie (BBC) peut être rédhibitoire pour certains ménages.

Afin de faciliter l'accès à cette performance, la Région Franche-Comté lance une aide à la rénovation par étapes. Le dispositif s'appuie sur la réalisation des travaux en deux temps avec un niveau inter-

médiaire de consommation à atteindre (niveau C ou D de l'étiquette énergétique). L'aide est de 3 000 € pour la première étape et de 4 000 € pour la seconde si elle permet d'obtenir le niveau BBC au final.

► En savoir + : <http://www.effilogis.fr>
ou Espaces info énergie de Franche-Comté

■ Danger au pressing !

Bien que classé comme cancérigène probable par le Centre International de Recherche sur le Cancer, le perchloroéthylène (ou tétrachloroéthylène) est utilisé comme solvant dans les pressings et les lave-ries automatiques pour le nettoyage à sec.

En cas d'exposition répétée (inhalation, voie cutanée etc.), il peut générer des nausées et des vertiges, et irriter les voies respiratoires. Il peut également avoir des effets toxiques sur le système nerveux, les reins et le foie. En décembre 2010, une femme vivant au-dessus d'un pressing décédait, présentant un taux très élevé de perchloroéthylène dans le corps. Pourtant, des alternatives existent, à l'image de l'enseigne française Séquoia Pressing qui utilise un procédé sans eau et sans produits chlorés, substituant au perchloroéthylène du siloxane (ou silicone liquide) un mélange de sable et de silice biodégradable. Mais le perchloroéthylène reste encore largement utilisé. Aussi, le 19 avril, le ministère de la santé a adopté un certain nombre de mesures, dont l'interdiction immédiate de cette substance dans les installations nouvelles et la fermeture immédiate de celles exposant les riverains à une contamination supérieure à 1250 microgrammes par m³ (1250 µg/m³). Ont également été décidés, l'arrêt des installations de plus de 15 ans au 1er janvier 2014, des installations ne portant pas la marque NF au 1er janvier 2018 et des installations NF au 1er janvier 2022.

■ Le fromage analogue



Non, ce n'est pas un nouveau fromage. Ça ressemble au fromage, ça a le goût du fromage ... et c'est un scandale alimentaire.

Et vous en consommez à l'insu de votre plein gré dans nombre de pizzas, lasagnes, cheeseburgers et autres plats industriels où il y a soi-disant du fromage genre gouda, mozzarella, emmental et autres fromages à pâte dure. Il existe deux versions de fromage analogue inventées par Cargill, un fabricant américain de produits pour l'industrie agro-alimentaires implanté dans 63 pays. L'un est une pâte composée de 15 % de protéines laitières, d'huile de palme et d'exhausteurs de goût qui existe depuis 2007. L'autre appelé "Lygomme™ ACH Optimum", destiné au marché européen et datant de 2009, est composé de trois amidons, d'un galactomannane (E 410, 412, 417), d'un carraghénane (E 407), tous deux gélifiants, et d'arômes. Quoi de plus appétissant ? Et, tenez-vous bien, il a fait partie des trois nominés aux Food Ingredients Excellence Awards 2009, catégorie "Innovation de l'année pour la Laiterie". S'il ne l'est pas pour les consommateurs qui sont bémés, ce Lygomme est optimum pour les industriels car il coûte 60 % de moins que l'autre fromage analogue (et 200 % de moins qu'un vrai fromage) : ils se sont rués dessus depuis la hausse du prix du lait. En plus, Cargill se glorifie cyniquement d'avoir inventé un truc qui serait bon pour la santé car ne contenant pas de graisses saturées, ni de lactose et convenant aussi bien à l'alimentation halal que kasher. C'est vraiment

pousser le bouchon de la morgue financière très loin. Vous croyez manger du fromage (donc des protéines et du calcium) et en fait vous absorbez une infâme pâte qui ne vous apporte rien de bon pour votre santé. La Commission Européenne a autorisé l'emploi de ce fromage analogue à condition que les ingrédients qui le composent soient indiqués sur l'étiquette. Mais qui va regarder ces minuscules caractères ? Qui va comprendre que le galactomannane et le carraghénane, c'est le fromage ? Voilà une bonne raison de plus pour faire vos pizzas vous-même !

Paule Neyrat, diététicienne. Avec l'autorisation de e-sante.fr

■ Il peut être très sale, le mécanisme de développement propre ...

Ce terme désigne la possibilité, pour un Etat ou une entreprise qui doit réduire ses émissions de CO₂, de remplir cette obligation en finançant des projets dans un pays du Sud contribuant à la réduction globale des rejets de gaz à effet de serre.

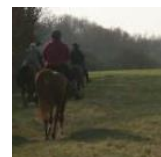
Or, au Honduras, un de ces projets validés par l'Union européenne est entaché de sang. Il s'agit de plantations de palmiers à huile ayant donné lieu à des expulsions de paysans. Vingt-trois d'entre eux, qui réclamaient justice, ont été assassinés en un an.

■ 2012: premier millésime de vin 100 % bio



La Commission européenne vient de valider un cahier des charges pour le vin biologique, seul produit agroalimentaire qui n'en disposait pas jusqu'à alors.

En effet, si les règlements relatifs au bio s'appliquaient à la production de raisins, le processus de vinification, lui, en était exempt. Aussi, après trois ans de négociations, un règlement de vinification biologique a été voté le 8 février dernier. Le texte prescrit, entre autres, une liste restreinte de procédés et intrants autorisés, fruit d'un difficile compromis entre les diverses cultures de vins propres aux 27 Etats membres. Selon la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, exception faite des sulfites, le texte voté est très proche de celui qui avait été proposé, puis retiré par la Commission en juin 2010 faute de consensus. Certains acteurs, dont les Vignerons Indépendants de France, déplorent le manque d'ambition du dispositif. Et jugent faibles les différences instaurées entre vinification conventionnelle et biologique. Les vendanges 2012 donneront naissance au premier millésime « vin biologique ». L'indication « vin issu de raisin de l'agriculture biologique » sera encore valable pour les vins réalisés à partir des vendanges précédentes, jusqu'à l'épuisement des stocks.



■ La Serre à Cheval

La Serre à Cheval est une nouvelle association loi 1901.

Ses objectifs sont de favoriser les rencontres entre passionnés de chevaux, d'organiser des rencontres et des randonnées, de maintenir le libre accès aux chemins de randonnée et aussi de découvrir la région. Les personnes qui souhaitent se rapprocher de l'association peuvent contacter le président, Christophe Debaize 03 84 70 26 19, ou le trésorier, Jean Prudhon : 03 84 70 29 50.



■ CULTIVONS LA TERRE

■ L'agriculture industrielle, catastrophe écologique et sociale majeure ?

Extraits du livre de Pierre Rabhi « La part du Colibri »
Editions de l'aube 2009. Pages 35-40 (5,50 €)

I l n'est pas impossible que l'agriculture industrielle soit un jour déclarée catastrophe écologique et sociale majeure. Ce qu'elle est de fait quand on a l'honnêteté d'en faire le bilan : destruction des sols, pollution des eaux et de l'environnement, démantèlement des écosystèmes naturels, des structures traditionnelles équilibrées, remembrement d'inspiration industrielle, perte de la biodiversité animale, végétale et domestique, élimination des petits paysans, dévitalisation de l'espace rural transformé en désert de maïs, de blé ou de tournesol, production de protéines animales selon les critères de la productivité massive, c'est-à-dire le maximum de production dans le minimum de temps et le minimum d'espace. Par sa consommation énergétique (12 joules combustibles pour 1 calorie alimentaire), cette agriculture est très dispen-

dieuse. Il faut 3 tonnes de pétrole pour la production d'une seule tonne d'engrais... L'évolution des habitudes alimentaires donnant une place importante aux protéines animales (du pain au beefsteak) oblige à fournir aux animaux 10 protéines végétales pour l'obtention finale d'une protéine animale, soit 10 kilos de céréales données à un bœuf pour obtenir un kilo de viande... Un bœuf peut nourrir 1 500 personnes, la nourriture qui lui est donnée pourrait en nourrir 15 000... La moitié du territoire agricole français est ainsi mobilisée pour nourrir les animaux. Avec ces méthodes, il faut également 400 litres d'eau pour produire un kilo de maïs grain,...

Le goût du poison

Ces quelques données trouvent leur apothéose dans la qualité de l'alimentation. Il y a belle lurette que certains agronomes et scientifiques ont essayé d'alerter l'opinion sur la problématique alimentaire. La perte de la qualité est telle qu'il n'est plus possible de nier les effets dévastateurs sur la santé des citoyens consommateurs. L'évolution de certaines pathologies parmi les plus lourdes est mise en évidence par des chercheurs rigoureux et compétents. L'agriculture moderne a certes résolu les insuffisances en termes quantitatifs, ce qui a permis la sécurité alimentaire, mais au prix d'une insalubrité croissante. On ne dira jamais assez combien l'option agricole moderne a influencé et modelé les structures sociales majeures. Son caractère concentrationnaire est à lui seul un des fondements du paradigme en vigueur. Et nous voici à présent dans un déséquilibre avec un rural en déclin et un urbain qui régurgite et ne garantit plus comme il l'a fait auparavant la survie des citoyens en leur offrant travail, salaire et ce qui en découle. Quand, voilà plus de quarante ans, avec ma famille, nous avons quitté Paris pour nous installer à la terre, dans les Cé-

vennes, sur une petite ferme, nous pensions du même coup tourner le dos à l'obsession productiviste. Elève d'une école élémentaire d'agriculture et dans un premier temps ouvrier agricole, je me suis trouvé plongé dans cette obsession par la recherche de performances tous azimuts, par l'utilisation massive d'engrais chimiques, de pesticides et de mécaniques pour agrandir les parcelles. Le jour du traitement des arbres était pour moi un cauchemar. Nous utilisons des substances chimiques, dont certaines avaient été responsables de nombreux décès dans la région. Je me souviens encore de cette petite fiole à la toxicité foudroyante, avec son dessin de tête de mort sur fond rouge. Nous devons d'ailleurs porter des masques pour nous en protéger. Après le traitement, nous sentions une odeur écœurante et nous trouvions à terre toutes sortes d'insectes foudroyés.

“ Renoncer à l'agriculture ... ou faire autrement ”

Choqué par ces atteintes à la vie et au vivant, je me suis trouvé devant le dilemme de renoncer à l'agriculture ou de faire autrement. C'est en découvrant le

livre *Fécondité de la Terre* de Ehrenfried Pfeiffer (1) que j'ai pris conscience qu'il existait une autre manière de cultiver la terre, de sortir du cycle infernal de détruire pour produire. Concilier la nécessité de se nourrir avec le respect et la préservation de la vie était possible et même démontré. Régénérer les sols, augmenter leur fertilité était possible. Produire des denrées de haute qualité nutritive, favorables à la santé, était possible. Respecter les animaux de la ferme était possible. Alors s'ouvrit pour moi une magnifique aventure. Je devins agroécologiste en même temps qu'écologiste soucieux de ce merveilleux phénomène appelé la Vie. » ■

¹ Ehrenfried Pfeiffer, *Fécondité de la terre. Méthodes pour conserver ou rétablir la fertilité du sol, le principe bio-dynamique dans la nature*, Triade, 1975 (première édition 1937).

■ CHEVIGNY : POT D'ADIEU ?

Lorsque il arrive à son rucher de Chevigny ce jeudi 26 avril, Patrice Cahé marche sur un tapis d'abeilles. Les butineuses se sont manifestement intoxiquées sur le colza en fleurs. La récolte des quarante ruches est perdue.

Début 2010, l'apiculteur Dolois et quatre autres professionnels avaient déjà tiré la sonnette d'alarme, dénonçant une mortalité excessive de leurs abeilles. La récolte de miel s'était trouvée quasiment réduite à néant. Un an après, les résultats d'analyses concluaient à un empoisonnement par des insecticides. Parmi ceux-ci, des produits interdits en France. Aujourd'hui, il est encore trop tôt pour désigner le coupable : est-ce la molécule du tout nouveau fongicide utilisé, ou bien celle de l'insecticide épandu en mars et qui serait remonté dans les fleurs de colza à l'occasion de la nectarification ? Ou bien encore la combinaison des deux ... Les abeilles ne font pas que du miel : indispensables à la vie sur Terre, elles pollinisent chaque année 80% des plantes et des cultures, pour un bénéfice estimé à plus de 30 milliards d'euros. Sans action immédiate pour leur sauvegarde, la plupart de nos fruits, légumes pourraient disparaître de nos assiettes. Ces dernières années ont été marquées par un profond et inquiétant déclin mondial des populations d'abeilles - certaines espèces d'abeilles sont maintenant éteintes et, aux États-Unis, plusieurs espèces ne comptent plus que 4% de leur population d'origine. Les scientifiques avancent plusieurs explications, le déclin pouvant être dû à une combinaison de facteurs incluant maladie, perte de l'habitat, et produits chimiques toxiques. Mais de plus en plus de recherches indépendantes mettent en avant des preuves solides condamnant les pesticides.





■ Filière Comté : tenir bon face à des vents contraires ...

Organisée au sein du Groupement interprofessionnel du Gruyère de Comté, elle élabore les règles de production réunies dans un cahier des charges concernant la production, la transformation et l'affinage ; elle encadre également les volumes produits afin de maintenir des prix rémunérateurs pour tous les acteurs.



■ Bénédicte Rivet

Avec la suppression des quotas laitiers fin 2015, précédée depuis quelque temps de leur augmentation sensible, la filière est à un tournant : comment maintenir une régulation de la production ?

Une production exigeante

Sans entrer dans le détail, les règles visent à travailler sur la qualité du produit, le caractère artisanal des processus, la diversité dans la zone d'Appellation d'Origine Protégée agissant directement sur le nombre de fermes et de coopératives. Citons :

- la règle des 25 km qui stipule qu'une coopérative ou laiterie privée ne peut collecter du lait qu'à l'intérieur d'un diamètre de 25km a permis de maintenir un maillage de 140 coopératives dans la zone.
- Une alimentation à base d'herbe et de foin, l'obligation du pâturage, l'interdiction des OGM, la limi-

-tation de la production de lait à 4600 litres par hectare de surface fourragère...

► Une limitation de certaines technologies, tant sur les exploitations (interdiction du robot de traite, restriction sur l'emploi des mélangeuses), qu'en fromagerie. Le respect du cahier des charges fait l'objet d'un contrôle par un organisme indépendant.

La maîtrise des volumes

Chaque laiterie se voit attribuer un certain nombre de « plaques vertes », qui sont appliquées sur chaque meule de Comté et ne peut dépasser ce volume. Le lait produit en plus le cas échéant est dégagé en dehors de la filière Comté. Les partenaires de la filière établissent un plan de campagne afin d'ajuster la production en fonction des stocks. Ainsi si les stocks augmentent, la production doit diminuer et chaque producteur se plie à cette diminution.

L'après quota

Mais, la suppression des quotas annoncée pour 2016

va obliger la filière à trouver une autre forme de régulation. Sinon, les effets d'une surproduction peuvent être désastreux :

- chute des cours et effondrement des prix payés aux producteurs, avec la « casse » sociale que l'on connaît dans ces scénarios ;
- pollution due à l'intensification et la concentration laitières.

Il faudra une résistance accrue pour faire face aux « modèles » actuels : agrandissement des exploitations, course aux rendements, « progrès » techniques... Fort de son organisation collective, le Comté a toujours su fixer des limites. Il doit maintenant répondre aux problématiques actuelles que sont l'environnement et le social : continuer de maîtriser la production pour maintenir des fermes nombreuses, limiter la quantité de lait par hectare en fonction de la moyenne actuelle qui est plus basse que le cahier des charges, accroître les exigences en terme de fertilisation azotée... Le mot « qualité » n'aura de sens que recouvrant différentes facettes. ■



■ Les OGM tolérants aux herbicides sont déjà obsolètes !

Près de 80 % des OGM cultivés dans le monde sont des cultures résistantes au Roundup. Ces semences devaient faciliter le désherbage en supportant des pulvérisations de l'herbicide de Monsanto. Mais une étude de l'Inra et du CNRS montre que ce modèle biotech a atteint sa limite, à cause du développement dans les champs de mauvaises herbes devenues résistantes. C'est le discrédit pour les cultures OGM ...

L'étude publiée en décembre 2011 montre une augmentation de la consommation d'herbicides aux Etats-Unis depuis l'introduction des OGM. Des témoignages rapportent la situation dramatique de nombreux agriculteurs. Le vice-président de l'Association nationale des cultivateurs de maïs, T. Roushest, explique comment l'apparition dès 2005 d'herbes résistantes l'a amené à augmenter ses doses de Roundup sur les conseils de Monsanto, puis à utiliser de plus en plus d'herbicides différents, sans jamais régler le problème. Selon lui, le retour au labourage des terres et l'utilisation d'herbicides toujours plus puissants sont aujourd'hui nécessaires.

Des OGM développés par les producteurs d'insecticides

L'argument commercial des OGM Roundup Ready, était de simplifier le travail et d'économiser des produits chimiques : deux pulvérisations après la levée des cultures devaient suffire au désherbage. Cet avantage devait justifier de payer ces semences jusqu'à 50% plus cher que les semences conventionnelles. Mais la finalité des semences tolérantes aux herbicides (TH) est de mieux vendre les herbicides en question ! L'étude rappelle que ces variétés sont développées par des firmes produisant des insecticides, Monsanto bien sûr, mais aussi BASF, Bayer, DuPont. Avec la tombée dans le domaine public du Roundup en 2000, Monsanto a favorisé la vente couplée d'herbicides et de se-

menches RR® pour garder la main. La firme ajoute aujourd'hui des adjuvants spécifiques à son Roundup et garantit une meilleure tolérance de ses semences à son produit qu'aux autres Roundup. Une stratégie payante, puisque la vente des intrants chimiques de la firme a augmenté de 10% en 2011, année où elle enregistre un bénéfice net de 1 milliard de dollars pour un chiffre d'affaires de 4,13 milliards de dollars. Les ventes de semences de maïs OGM représentent à elles seules la moitié des revenus de la multinationale.

Les OGM TH accélèrent l'apparition de résistances

Si le développement d'herbes résistantes fait partie de l'histoire des herbicides, l'utilisation de variétés transgéniques TH a considérablement accéléré l'apparition de résistances. Lors de la pollinisation, les OGM disséminent en effet directement dans l'environnement leurs gènes modifiés et peuvent transmettre à certaines espèces sauvages le caractère de résistance au glyphosate. Par ailleurs, le phénomène de mutants spontanés, qui ont acquis une résistance sous la pression sélective d'un herbicide, est accentué dans des systèmes de monoculture, avec l'utilisation massive d'un seul produit phytosanitaire. Depuis leur introduction en 1996, les semences RR® ont connu une évolution fulgurante aux Etats-Unis. Plus de 90% du soja et du coton, et 63 % du maïs américains sont Roundup Ready. Introduite depuis

2007, la betterave RR® y représente déjà 95% des cultures. Selon Robert Bellé, professeur à l'Université Pierre et Marie Curie, un autre mécanisme peut également entrer en jeu : « Les effets "génomiques" que nous avons montrés pour le Roundup peuvent favoriser des mutations qui permettent l'apparition de la résistance au glyphosate ».

Le Roundup agit sur les mécanismes de développement cellulaire

Tout aussi grave, « les OGM RR® ont permis au Roundup de rentrer dans la chaîne alimentaire puisque les cultures traitées sont ensuite consommées », s'inquiète le biologiste. Et pour cause : avec son équipe, il est le premier à avoir montré en 2001 que le Roundup a un effet toxique sur les cellules. « Le Roundup intervient entre autres dans la division cellulaire, avec les mêmes symptômes que des agents cancérogènes », explique-t-il, très prudent dans ses commentaires : « il est donc potentiellement cancérogène ». Des conclusions tranchées se marient mal avec l'étude de phénomènes aussi complexes que le développement de cancers liés à des facteurs environnementaux. Et si Monsanto n'a jamais contesté la validité des travaux, elle en conteste l'interprétation sur les effets sur la santé humaine. « C'est comme pour le tabac, chaque fumeur ne contractera pas nécessairement un cancer. Ces incertitudes bénéficient aux fabricants dans la législation actuelle », poursuit-il. ■

NUCLÉAIRE : DANGER PERMANENT



9 rue Dumenge
69317 Lyon Cedex 04
Tél : 04 78 28 29 22
contact@sortirdunucleaire.fr
www.sortirdunucleaire.org

Réseau
Sortir du
nucléaire

Agissez avec nous pour un monde sans nucléaire !

Retrouvez des informations détaillées et des photos exceptionnelles des sites nucléaires sur notre carte interactive : www.sortirdunucleaire.org/carte

Cette carte A4 est une version téléchargeable simplifiée de la carte complète 60x80cm que vous pouvez commander gratuitement sur <http://boutique.sortirdunucleaire.org/>

■ FUKUSHIMA

Le 11 mars 2011 débutait une terrible catastrophe nucléaire.

Un an après, les radiations continuent de s'échapper des réacteurs éventrés. Un an après, les 150.000 personnes évacuées autour de la centrale vivent toujours dans des conditions précaires. Un an après, les Japonais jusqu'à Tokyo et même au-delà continuent de s'inquiéter de la qualité de leur alimentation. Tous vivent sous la menace permanente d'un poison invisible.

Le mythe du nucléaire bon marché

La Cour des Comptes le confirme : pour prolonger les réacteurs nucléaires français, vieillissant, c'est plus de 55 milliards d'euros qu'il faudrait déboursier. Quant au nouveau réacteur EPR, son électricité coûtera plus cher que celle des éoliennes. Pour faire baisser la facture, investissons ces milliards dans les énergies renouvelables et l'isolation de nos maisons !

Le mythe de l'industrie d'avenir

Il y a de moins en moins de réacteurs en activité dans le monde ! L'industrie française prend du retard. L'avenir, ce sont les renouvelables : déjà 200 milliards de dollars investis chaque année, très loin devant le nucléaire. Au Danemark, les chantiers navals ont été reconvertis dans l'éolien ! A Vénissieux, des fabricants de pièces automobiles construisent désormais des panneaux solaires.

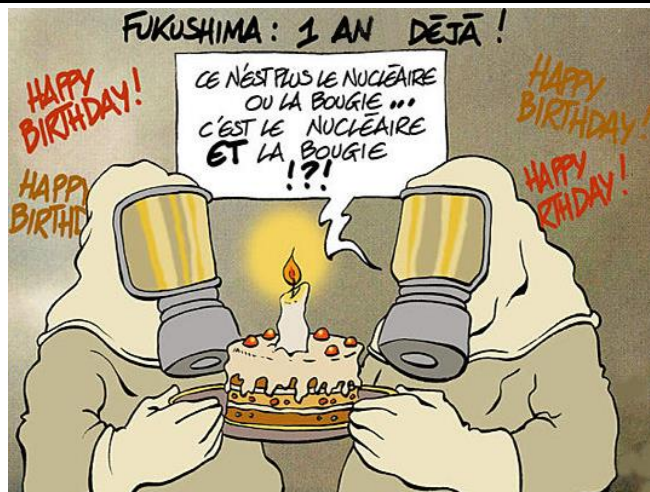
Le mythe du nucléaire sûr

Fukushima a été le troisième accident nucléaire majeur en 30 ans, après Three Miles Island et Tchernobyl. Si nos ingénieurs ont cru avoir inventé une énergie sûre, il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence : le risque d'un accident est beaucoup trop élevé.

Le mythe de l'indépendance énergétique

Les conservateurs ne cessent de le répéter : grâce au nucléaire, la France est indépendante. Étonnant, quand on sait qu'il n'y a plus dans notre pays une seule mine d'uranium, le combustible des réacteurs. Nous l'importons de pays comme le Niger, avec des conséquences environnementales et politiques lourdes pour les populations locales.

En France, pour la première fois depuis que notre pays s'est engagé dans le nucléaire, s'est enfin ouvert un débat public sur l'énergie nucléaire, sur ses risques, sur ses coûts. Un an de débat pendant lequel, l'un après l'autre, les mythes créés autour du nucléaire se sont effondrés.



Sortons du nucléaire et engageons dès maintenant la transition énergétique !

Comme dans beaucoup d'autres pays, nous devons nous engager résolument dans une autre voie : la transition énergétique. En développant les énergies renouvelables et les économies d'énergie, nous pouvons sortir du nucléaire en 20 ans, lutter contre le changement climatique, protéger les ménages de la hausse inéluctable des prix de l'énergie, relancer l'industrie et créer près de 500.000 emplois en France d'ici 2020. La transition énergétique, ce sont les emplois d'aujourd'hui et de demain.

LA TRANSITION ENERGETIQUE

- ✓ Organiser la sortie du nucléaire en 20 ans. Créer un pôle d'excellence industrielle en matière de gestion des déchets et de démantèlement des centrales, pour maintenir ainsi les emplois dans la filière.
- ✓ Réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, par rapport à 1990, pour limiter le réchauffement de la planète sous les 2°C.
- ✓ Mettre en place une "tarification progressive" de l'électricité et du gaz pour aider les plus modestes tout en pénalisant le gaspillage
- ✓ Faire de la France un leader industriel des énergies renouvelables, en produisant 40% de notre énergie par des sources renouvelables dès 2020 (hors carburant).
- ✓ Rénover un million de logements par an, d'ici 2020, en commençant par ceux dans lesquels vivent les huit millions de personnes en situation de précarité énergétique.

CHAÎNE HUMAINE

POUR SORTIR DU NUCLÉAIRE

de Lyon à Avignon, dimanche 11 mars 2012

Avec le soutien de Stéphane Hessel, de nombreux artistes et scientifiques, 60 000 personnes ont formé une chaîne humaine pour sortir du nucléaire sur plus de 200 km entre Lyon et Avignon. De nombreux jurassiens étaient présents.

La vallée du Rhône avec ses 14 réacteurs, est la région la plus nucléarisée d'Europe. « nous habitons tous à 30 km d'une centrale », a souligné Christine Hasse, de l'association Réaction en chaîne humaine, née juste après Fukushima. Des chaînes humaines à moindre échelle, réunissant plusieurs centaines de personnes, ont déjà été organisées partout en France, comme à Dole ou à Lons le Saunier. C'est en descendant dans la rue, en se mobilisant par dizaines de milliers, que les Allemands ont obtenu une décision de sortie du nucléaire d'ici 2022, alors même que leur chancelière est favorable à l'atome, soulignent les organisateurs. Pour Yannick Rousselet, de Greenpeace, il faut que les citoyens s'expriment, d'autant que des maires sont dans le doute, Bulletin de Serre Vivante n°36

comme celui de La Hague qui s'est rendu à Fukushima. Des syndicalistes d'Areva sont à nos côtés, un vrai virage a été pris, sauf par les politiques. Boris Vian pensait que l'homme est suffisamment fou pour faire sauter la planète : ses héritiers prêtent sa chanson « Le déserteur », détournée sous le titre « Déserteur le nucléaire » : "Monsieur le président, Je ne peux plus me taire, L'énergie nucléaire, Peut tuer tous nos enfants....". Portée par le réseau Sortir du nucléaire, la manifestation a reçu le soutien de Attac, Sud-Rail, Agir pour l'environnement, Greenpeace, Les Amis de la terre, France-libertés, Europe Ecologie - Les Verts, Ecologie sans frontière, Cap21, le NPA, le Parti de gauche, d'associations allemandes, belges, suisses, britanniques, finlandaises...

Pus on s'intéresse au nucléaire, plus on devient anti-nucléaire, a lancé Philippe Guitet, de Sud-Rail, assurant qu'il y a de très grosses discussions dans les centrales syndicales sur le sujet. A la SNCF, c'est l'omerta complète, note-t-il à propos des transports de déchets vers le site de La Hague. Pour lui, la sécurité est aléatoire, les wagons ayant des résistances trop limitées pour faire face à d'éventuels accidents.



En savoir plus :
<http://chainehumaine.org/>
<http://www.sortirdunucleaire.org/>



■ Le Gîte des Batailles à Gredisans

Entre Dole et Besançon, au cœur d'un charmant petit village, cette maison indépendante de 120 m² peut accueillir jusqu'à 6 personnes. Elle dispose au rez-de-chaussée d'une cuisine intégrée, d'un séjour/salon et d'une chambre. 3 autres chambres à l'étage. Petite terrasse ombragée, terrain à disposition derrière le gîte avec salon de jardin et barbecue. Véritable invitation au repos et au calme.

► Contact : Marie-Claire OUDET, Tél : 03 81 61 02 37 ou 06 78 33 49 53



AGENDA : VOS RENDEZ-VOUS LOCAUX . . .



LE TOURDION

ENSEMBLE VOCAL

MUSIQUES SACRÉES ET PROFANES D'AMÉRIQUE LATINE

Eglise St JEAN de DOLE : le vendredi 15 juin à 20h30

Avec la présence du chanteur mexicain Alejandro ESPINOSA

Textes lus par des élèves du lycée NODIER

Direction : Sophie HERVIEUX Prix : 10,00 € - 12 ans : gratuit



BALADE NATURE . . .

Samedi 9 juin à Romange : Une eau propre ça ne coule pas toujours de source Rdv Place du Bicentenaire Parking sentier de l'eau à 14h15. Visite d'une installation d'assainissement naturel type rhizosphère en compagnie du président du syndicat d'assainissement des Ruchottes.

Atelier Plus d'infos : Beryl Plantegenet, Atelier Pasteur, 03 84 82 11 24. Sortie financée par le Grand Dole, gratuite pour le public

la bonne idée
plats cuisinés bio

6, place de la Mairie - 39290 Montmirey-le-Château
03 84 70 21 27 - 06 31 58 33 56

Régalez-vous sans souci avec la cuisine de La bonne idée. Retrouvez des goûts traditionnels et laissez-vous surprendre par des saveurs nouvelles. Tout est fait maison à partir de produits bio* et locaux.

Devis adaptés
à vos goûts et à votre budget :
brigitte-clemens@wanadoo.fr



Compagnie de Théâtre

03 84 81 36 77

■ **Dimanche 17 juin à 17h et 20h: La Méthode du Professeur Gil**

Théâtre à domicile, spectacles porte à porte avec les Seizames de la Carotte. Rdv chez Nathalie à Rans

■ **Samedi 23 juin 2012 : Les Menestrels de Kelyre concert gratuit à partir de 18h. Une mixture détonante! L'alliance des musiques traditionnelles à celles venues du rock du funk, du jazz, du disco ou d'ailleurs...**



Médiathèque Jura Nord

Contact : 03.84.81.08.88

Atelier conte le 6 juin. Maggie Paille propose un atelier conte aux enfants à partir de 4 ans, avec deux séances : l'une à la Médiathèque de Dampierre à 10h et l'autre à la Médiathèque de Gendrey à 16h. Atelier gratuit, inscriptions dans les médiathèques, 03.84.81.08.88 ou mediatheques@jura-nord.com

Portage à domicile : Réalisé avec le précieux concours de l'association ABC, ce service est réservé aux habitants NE POUVANT PAS SE DEPLACER (âge, handicap, absence de permis ou de véhicules de transport). Il permet de pouvoir emprunter des documents une fois par mois par portage (inscription individuelle : 10 €/an).

• **Dimanche 17 juin :** randonnée vers Fondremand (Hte Saône), petite cité comtoise de caractère aux monuments remarquables. 5h marche facile. Départ 8h30 Pl. Grévy avec Yves : 03 84 81 06 88 ou 06 82 68 78 76.

• **Samedi 23 juin :** visite Belfort (la vieille ville, le lion, la citadelle). Dpt. train 6h45 gare de Dole (pass VisiTER 12 € l'A/R ou 10€ si 10 pers) arrivée 8h56 gare de Belfort centre, retour à 15h36 de Belfort arrivée 17h41 à Dole. Inscriptions et règlement avant le 16 juin, Cynthia : 06 27 19 89 68.

• **Dimanche 24 juin :** rando en forêt Arbois Pupillin, 17 km, 300 m dénivelé. Départ 9h30 Place Grévy avec Jean-Luc : 03 84 71 49 08.



Randonnées avec le Foyer Rural Authume

• **MONT TENDRE (Suisse) Dimanche 1er juillet.** Départ à 7h30 (136 km). Du Col du Marchairuz, très joli sentier qui mène au Mont Tendre, par la cabane de Cunay. Beau promontoire sur le Lac et les Alpes. 18 km, un peu de dénivelé mais pas trop.

• **CRET DE CHALAM Dimanche 22 Juillet.** Départ à 7h (135 km). Dans la région de la Pesse. La belle Combe des Molunes, le crêt aux Merles, la Borne aux Lions et bien sur le pic du crêt de Chalam. Un peu de route pour y aller mais ça vaut le coup ! Randonnée autour de 20 km. De bonnes montées

• **LE MONT POUPET Dimanche 5 août.** Départ à 8h (52 km). Salins les Bains, les salines, les 2 forts, le Mont Poupet, une ancienne voie de Chemin de fer aménagée. Que de jolies choses à deux pas d'ici ! A découvrir pas à pas. La randonnée fera de 22 à 25 km. Ça monte et ça descend !

• **ROCHE DE SOLUTRE Dimanche 19 août.** Départ à 7h (154 km). Promontoire historique aussi bien pour sa richesse préhistorique que pour les mystiques promenades mitterrandiennes, Solutré offre tant de sites remarquables qu'il faudrait plus d'une journée !

Renseignements et inscriptions : Eric TAVERNIER : 06 45 29 87 86 / lynx.iura@wanadoo.fr



CROQUEURS DE POMMES 03 84 72 83 64 ou d.dubrez@free.fr

🍏 **Samedi 16 juin 2012 : Travaux au Verger Conservatoire de Montmirey-la-Ville, de 9 h à 12 h, puis de 14 h à 17 h Taille en vert**

🍏 **Samedi 23 juin 2012 : Pique-niques des croqueurs, 14 h, Verger Conservatoire à Montmirey-la-Ville**

🍏 **Samedi 7 juillet 2012 : Greffe en écusson, 14 h, Choisey, Centre commercial CORA**



Pique-nique de l'été

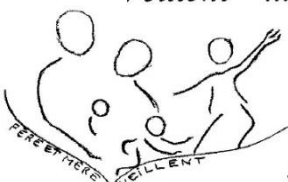
Mutigney, dimanche 26 août 2012

Les rénovations d'un village : fontaines, château, ...

Quatre villages : une commune

28, rue des Villards - 39290 - MARSPAIN

"Père et Mère Veillent" ...



... est une association de parents motivés par la recherche de mieux-être et d'harmonie au sein de la famille.

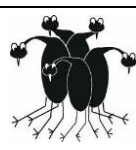
www.pereetmereveillent.fr

pmvdole.canalblog.com

LE CAFÉ DES PARENTS : Moment convivial ouvert à tous : partage autour d'un thème de la parentalité. Le lundi de 9 h à 11 h à la MJC : 4, 11, 18 et 25 juin et une fois par mois de 20h à 22h à l'Escale : 16 juin.

BALADE EN FAMILLE : un endroit différent chaque mois : balade puis goûter partagé : 27 mai et 24 juin. (Lieu et heure du rendez-vous sur le blog le vendredi précédant la date.)

Contact : Emmanuelle MAALOUF - 03 84 70 99 20



FESTIVAL PERIPLES & Cie

Escales enchantées et festives

14 et 15 juillet

A la Charme, Montmirey-le-château (39)

L'association CRIC propose deux jours de spectacles et d'escalades artistiques à la Charme, à Montmirey-le-château.

► **Samedi 14 à partir de 16h & Dimanche 15, à partir de 15h : Spectacles pour les mûmes, contes, jonglerie, cabaret équestre, musique et Fabuloserie, des voyages enchantés, au bout du monde...**

► **Samedi 14 à partir de 19h : Apéro-concert avec le groupe "Grasul Pompo" Jazz manouche Repas sur résa (cric39@gmail.com ou Gene : 03.84.70.33.90) & assortiment artistique**

► **Samedi 14 à partir de 22h : feu d'ARTifice exceptionnel : « La voiture artifice » par la compagnie «Pudding théâtre». Le spectacle sera suivi d'un concert rock avec le groupe « Crazy hot pop ».**



SERRE VIVANTE A 20 ANS ... JE SOUTIENS !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992. Elle a pour objectifs :

- ✓ d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- ✓ de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- ✓ d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- ✓ de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

recopiez (ou découpez) et renvoyez à **SERRE VIVANTE**, 39290 MENOTÉY

☐ J'adhère à l'association Serre Vivante et verse une cotisation de 10 € pour l'année 2012

☐ Je fais un don de ___ € (66% déductibles de mes impôts !)

Nom

Prénom

Adresse

Adresse électronique @